

AUDIENCE SOLENNELLE

28 août 2026

Discours de Monsieur Michaël JANAS

Premier président de la cour d'appel de Basse-Terre

Une justice humaine, ouverte et en mouvement

Salutations protocolaires

....

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Enfin, je veux adresser un salut tout particulier aux familles et aux proches des auditeurs de justice présents aujourd'hui. Aux conjoints, aux enfants et aux parents présents pour ce moment important.

Vous avez accompagné leur travail, leurs doutes, leurs efforts et les sacrifices qu'impose la préparation d'un concours aussi difficile que celui de la magistrature. Cette audience est aussi la vôtre, c'est pourquoi il nous tenait à coeur de vous saluer.

Une audience qui fera date

Chers collègues,

Cette audience est importante. Elle fera date dans l'histoire de notre cour.

Elle fera date parce que Mme BAZART, l'installation d'un chef de juridiction est toujours un moment fort : celui d'une responsabilité nouvelle, d'une ambition partagée et d'un engagement renouvelé.

Elle fera date parce que nous retrouvons un magistrat dont l'expérience et les qualités humaines ont profondément marqué notre ressort. Monsieur VOGLIMACCI, prêter à nouveau serment quarante ans après votre premier engagement est un moment rare et émouvant.

Elle fera date, enfin, parce que jamais notre cour d'appel n'avait accueilli, au cours d'une même audience, quatorze auditeurs de justice appelés à exercer pleinement leurs premières fonctions de magistrat. C'est une première en Outre-mer, une première en Guadeloupe et dans les Îles du Nord.

C'est aussi un message clair : ici, la justice est une priorité.

Madame BAZART, procureure de la République à Basse-Terre

Monsieur le procureur général, je vous cède la parole pour présenter Madame BAZART, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Basse-Terre.

Madame la procureure de la République,

Après les mots du procureur général, permettez-moi de souligner à mon tour l'importance du rôle qui vous est aujourd'hui confié.

Vous ne prenez pas seulement la direction d'un parquet. Vous devenez cheffe de juridiction dans un ressort exigeant, confronté à une criminalité violente, à de fortes vulnérabilités sociales et à une attente particulièrement vive de justice. Il vous reviendra d'impulser l'action publique, d'en fixer les priorités, de mobiliser vos équipes et de construire, avec l'ensemble de nos partenaires, une réponse pénale ferme, lisible et proche des réalités du territoire.

Mais une juridiction n'avance durablement que lorsque ses deux chefs avancent ensemble. Avec Madame la présidente du tribunal judiciaire de Basse-Terre, vous formerez cette dyarchie judiciaire qui constitue la colonne vertébrale de la juridiction.

Cette dyarchie n'est pas la simple juxtaposition de deux autorités. Elle est une méthode et une force : un dialogue constant, une confiance réciproque, des responsabilités clairement exercées et une vision partagée. Dans le respect des compétences de chacune, il vous appartiendra de définir ensemble un cap, de porter les transformations, de soutenir les magistrats et les fonctionnaires, et de parler d'une voix claire lorsque l'intérêt de la juridiction l'exige.

Vous prenez vos fonctions dans une cour qui ne se résigne pas aux difficultés et qui a choisi le mouvement.

À Saint-Martin, un nouveau tribunal judiciaire prendra place dans une future cité judiciaire. A Saint Martin toujours de nouvelles audiences foraines, du pôle sociale du Tj de PAP, ibitiées par les CJ de PAP don't nous saluons le dynamisme, se préparent. Elles s'ajoueront à celles existantes à Marie-Galante et à Saint Barthélémy. D'autres ebncore sont à l'étude.

Nos comités d'usagers associent les citoyens à l'amélioration du service public de la justice. Un comité sera prochainement créé à Saint-Martin afin de mieux accueillir et mieux orienter les justiciables.

Face aux difficultés que provoque l'indivision dans tant de familles guadeloupéennes, nous engageons une réflexion autour d'un pôle foncier.

Notre réponse pénale se renforce : un juge d'instruction prendra ses fonctions en septembre, pour la première fois un cinquième cabinet d'instruction est créé à Pointe-à-Pitre et, à Saint-Martin,.

Vous prendrez également toute votre place dans notre politique régionale d'"Open Justice", conduite avec le barreau : une justice qui va vers les citoyens, explique son action, écoute leurs attentes et accepte de se transformer pour mieux les servir, récompensée il y a quelques mois comme une des initiatives de l'Etat les plus prometteuses.

Madame la procureure, ces projets dessinent une ambition commune : rendre la justice plus proche, plus lisible, plus compréhensible et plus humaine. Vous en serez, aux côtés de Madame la présidente, l'une des forces motrices à Basse-Terre. La cour sait pouvoir compter sur votre engagement, votre autorité et votre capacité à fédérer. Soyez assurée qu'elle sera pleinement à vos côtés.

Monsieur VOGLIMACCI, le choix de la fidélité

Monsieur le procureur général, avant cette nouvelle prestation de serment, vous avez la parole.

Monsieur VOGLIMACCI, cette juridiction vous connaît bien — et elle vous estime.

Nous vous avons quitté il y a un an, avec regret, au terme du Défi des volcans que vous aviez brillamment achevé. C'est aujourd'hui un immense plaisir de vous retrouver.

Votre parcours est celui d'un juge d'une exceptionnelle expérience : dix-neuf années comme juge d'instruction ; des fonctions de magistrat de liaison dans de nombreux pays d'Afrique ; puis, au sein de cette cour qui vous est chère, la présidence de la chambre de l'instruction, des assises et de la cour criminelle départementale.

On dit : "jamais deux sans trois". Fidèle à la Guadeloupe, vous revenez donc une troisième fois à Basse-Terre, désormais comme magistrat honoraire.

En 1986, vous prononciez votre premier serment. Quarante ans plus tard, c'est un honneur de vous accueillir à nouveau parmi nous, comme assesseur de cette cour.

La justice de demain entre en fonctions

Madame BAZART, Monsieur VOGLIMACCI, chers collègues,

Vous rejoignez la deuxième cour d'appel ultramarine de France. Une cour en mouvement, une cour qui entreprend, une cour qui croit à la force du collectif.

On décrit parfois la justice comme lointaine, immobile, enfermée dans sa tour d'ivoire. Regardez autour de vous : ce portrait n'est pas le nôtre. La justice que nous accueillons aujourd'hui est jeune, diverse, expérimentée. Elle vient de l'université, du barreau, de l'entreprise, de l'administration pénitentiaire, des juridictions et du monde associatif.

Vos parcours diffèrent, mais une même vocation vous rassemble. Une même valeur aussi : l'humanité. Cette humanité sera essentielle face à celles et ceux qui entrent dans nos prétoires souvent fragiles, parfois démunis, toujours en attente d'écoute, de clarté et de justice.

Monsieur le procureur général, je vous laisse présenter nos nouveaux collègues du parquet.

Les magistrats du parquet sont au premier rang de la protection de la société et de la mise en œuvre de la politique pénale. À Basse-Terre, à saint Martin comme à Pointe-à-Pitre, ils devront répondre avec réactivité, fermeté et discernement aux attentes fortes du territoire.

Mesdames Amandine ROYON, Alice ION et Gladys REFILD, je m'associe pleinement aux vœux de réussite qui viennent de vous être adressés.

11 juges :

- 4 exerceront au civil
- 2 comme JAF
- 1 président du TLC
- 1 comme juge pénal au correctionnel
- 2 en qualité de juge des enfants
- 1 juge de l'application des peines

Les juges civils (4) — les acteurs essentiels de la justice du quotidien

Justice du quotidien. Ils tranchent les litiges qui touchent directement à la vie des citoyens : le logement, les contrats, les dettes, la propriété ou l'exécution d'une décision. Souvent discrète, la justice civile est pourtant celle que nos concitoyens rencontrent le plus directement. Elle protège les droits, rétablit les équilibres et rend la règle concrète.

Clara LOGNONE — juge civile et juge de l'exécution à Basse-Terre

Après une école de commerce, une expérience Erasmus en Norvège et une licence de droit, vous avez travaillé dans l'économie sociale et solidaire, au service de projets conciliant initiative privée et intérêt général. La recherche de sens vous a conduite vers la magistrature. Votre expérience de la transformation et de la gestion de projet sera précieuse pour la chambre civile de Basse-Terre.

Violaine CABRILLAC — juge civile à Pointe-à-Pitre

Votre formation en droit civil, droit des contrats et procédure vous prépare directement à cette justice du quotidien. Votre expérience au parquet général de Montpellier et en cabinet d'avocats vous donnera plusieurs angles de lecture des dossiers. Cette pluralité de regards est une force lorsqu'il faut décider avec justesse.

Flora HIZAZI — juge civile à Pointe-à-Pitre

Enseignante à l'université, assistante de justice puis juriste assistante dans plusieurs juridictions, vous connaissez déjà une grande diversité de contentieux civils, notamment les référés et l'immobilier. Vous rejoignez une chambre où se rend une justice concrète, celle qui protège les droits et rétablit les équilibres.

Marine PESENTI — juge civile à Pointe-à-Pitre

Formée à Grenoble et en Bourgogne, spécialisée en droit du sport, vous avez été chargée de mission dans le football, assistante de justice, juriste en entreprise, en office notarial, puis juriste assistante à la cour d'appel de Grenoble. Le sport vous a appris l'effort, la responsabilité et le collectif : trois qualités essentielles pour la fonction de juge.

Les juges aux affaires familiales (2)— pacifier, protéger, reconstruire

Les juges aux affaires familiales interviennent au cœur de l'intime, lorsque les liens se fragilisent et que l'équilibre d'une famille doit être préservé ou reconstruit. Ils doivent décider dans des situations humaines complexes, protéger l'intérêt de l'enfant et rendre à chacun sa juste place.

Julien BUREL — juge aux affaires familiales à Pointe-à-Pitre

Docteur en droit privé, auteur d'une thèse consacrée au parent mineur, vous avez travaillé au parquet de Lorient, à Saint-Malo, au service des affaires familiales et auprès du tribunal pour enfants. Votre expertise universitaire et votre solide connaissance des juridictions seront de véritables atouts pour exercer ces fonctions profondément humaines.

Aline REIS — juge aux affaires familiales à Basse-Terre

Titulaire d'un master de droit pénal, préparée à Sciences Po Paris, vous avez multiplié les expériences de terrain : parquet, tribunal pour enfants, cabinet d'avocats, collectivité territoriale et services de police. Vos excellents résultats

universitaires témoignent de votre rigueur ; la diversité de vos stages, de votre curiosité et de votre capacité d'écoute.

Les juges des enfants — protéger sans renoncer à faire grandir

Le juge des enfants protège les mineurs en danger et répond aux actes de ceux qui ont franchi la loi. Sa mission exige d'intervenir tôt, de comprendre les trajectoires et de maintenir, même dans les situations les plus difficiles, la possibilité d'une évolution.

Gwendoline CARN — juge à Pointe-à-Pitre, en soutien aux fonctions de juge des enfants

Votre parcours est particulièrement complet : aide aux victimes, enseignement, cabinets d'avocats et fonctions de juriste assistante dans plusieurs juridictions, au parquet, au pôle social et aux affaires familiales. Vous avez accepté de soutenir le service des enfants, mission difficile et essentielle. Votre expérience et votre sens de l'engagement y seront précieux.

Alexis MAGNIER — juge des enfants à Basse-Terre

Avocat durant cinq années au barreau de Marseille, vous vous êtes fortement investi dans la défense pénale d'urgence, l'hospitalisation sans consentement et les droits de l'enfant. Cette expérience vous sera précieuse au moment de reprendre le cabinet du juge des enfants et d'accompagner la réforme qui généralisera, en matière d'assistance éducative, la présence de l'avocat auprès du mineur. Votre arrivée nourrira utilement le dialogue avec le barreau.

Le juge pénal — protéger la société et garantir les libertés

Le juge pénal répond aux atteintes portées à la loi et protège la société. Mais sa force tient aussi aux garanties qu'il assure : écouter chacune des parties, individualiser la réponse et décider avec impartialité. Dans notre ressort, confronté à une criminalité particulièrement violente, cette mission revêt une importance majeure.

Florent ARNAUD — juge correctionnel et référent violences intrafamiliales à Pointe-à-Pitre

Formé à Caen, en Finlande et à Salamanque, vous avez aussi cultivé l'art de convaincre à travers plusieurs concours d'éloquence européens. Admis à l'école

d'avocats, vous avez finalement choisi la magistrature. Vous abordez avec enthousiasme ces fonctions exigeantes et un enjeu prioritaire pour notre ressort : la lutte contre les violences intrafamiliales.

La juge de l'application des peines — donner un sens à la peine

La peine ne s'arrête pas au prononcé du jugement. Il faut en assurer l'exécution, prévenir la récidive et préparer la réinsertion. Le juge de l'application des peines tient ensemble ces trois exigences : la fermeté, la sécurité et la possibilité d'un retour durable dans la société.

Pauline PITIE — juge de l'application des peines à Pointe-à-Pitre

Titulaire d'un master de droit pénal et de criminologie, vous avez découvert le droit des étrangers en cabinet d'avocats, puis le fonctionnement du parquet au tribunal judiciaire de Libourne. Vous entrez dans une fonction qui exige attention, autorité et discernement.

Le président du tribunal mixte de commerce — accompagner la vie économique

La justice commerciale sécurise les échanges, accompagne les entreprises en difficulté et protège l'emploi. Dans un territoire insulaire, où chaque activité économique compte, elle joue un rôle essentiel dans la confiance et la vitalité du tissu local.

Adrien ROUX DIT BUISSON — président du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre

Formé à Paris-Panthéon-Assas et à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vous avez d'abord exercé comme juriste en droit social, puis comme avocat associé au sein d'un cabinet important. Votre connaissance du monde de l'entreprise, du droit du travail et de secteurs économiques très variés sera déterminante dans les fonctions sensibles qui vous sont confiées.

Votre serment : une promesse à renouveler chaque jour

Vous incarnez la justice de demain.

Au moment où vous allez prêter serment, gardez en mémoire les quatre exigences que l'on prête à Socrate pour être un bon juge : écouter avec courtoisie, répondre avec sagesse, considérer avec sobriété et décider avec impartialité.

Ces mots sont simples. Leur mise en œuvre réclame du courage.

Pierre Truche rappelait aux auditeurs de justice qu'ils allaient exercer un métier dangereux "dangereux pour les autres". Cette formule n'invite ni à la crainte ni à l'effacement. Elle appelle à la conscience. Chacune de vos décisions peut protéger, libérer, contraindre, réparer ou bouleverser une vie.

C'est pourquoi l'humilité n'est pas une faiblesse : elle est la condition de l'autorité juste. Ne tenez jamais pour acquis ce qui vous est présenté. Écoutez. Vérifiez. Doutez quand il le faut. Puis décidez, pleinement, clairement, humainement.

Le serment que vous allez prononcer, ne le prêtez pas seulement aujourd'hui.

Renouvelez-le chaque matin, en franchissant la porte du tribunal.

Renouvelez-le chaque fois qu'un justiciable comptera sur vous pour être entendu avec impartialité.

Renouvelez-le chaque fois qu'un avocat, un enquêteur, un greffier ou un citoyen cherchera dans votre attitude et dans vos décisions l'exemplarité qui fonde l'État de droit.

PRESTATION DE SERMENT

Une justice vivante, ouverte et tournée vers l'avenir

Mesdames et Messieurs,

En accueillant aujourd'hui ces nouveaux acteurs judiciaires, la cour d'appel de Basse-Terre affirme ce qu'elle est : une institution dynamique, collective et résolument tournée vers l'action.

Nous connaissons les difficultés. Nous ne les minimisons pas. Mais nous choisissons de les regarder en face et de les transformer en solutions.

Nous y répondons ensemble, avec une même conviction : la justice n'est pas une forteresse, mais une maison ouverte ; elle n'est pas une institution immobile, mais une force qui avance ; elle n'est pas une idée abstraite, mais une présence qui écoute, protège et agit.

Nous menons cette action avec énergie et avec passion, pour les Guadeloupéens et pour les habitants des Îles du Nord. Et c'est avec cette même énergie que nous vous accueillons aujourd'hui dans la grande famille judiciaire.

Mesdames et Messieurs, la cour vous souhaite pleine réussite dans vos fonctions.

Bienvenue. La justice vous attend. À vous, désormais, de la faire vivre.